



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé une présence multidimensionnelle au Tchad et en République centrafricaine afin de contribuer à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Dans cette résolution, le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du Tchad, le nord-est de la République centrafricaine et la région, ainsi que sur les progrès réalisés en vue de créer les conditions permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le présent rapport fait le point de l'évolution depuis mon rapport précédent, en date du 10 août 2007 (S/2007/488), y compris pour ce qui est des préparatifs du déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), de la Force de l'Union européenne (EUFOR Tchad/RCA) et de la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH).

II. Évolution récente de la situation

A. Situation politique

2. L'évolution de la situation politique et en matière de sécurité au Tchad au cours de la période considérée a été contrastée. Le 13 août 2007, le Mouvement patriotique du salut (MPS) et la Coordination des partis pour la défense de la Constitution ont signé avec le Gouvernement tchadien un accord pour le renforcement du processus démocratique. Les parties ont convenu, entre autres, de reporter à fin 2009 les élections législatives prévues initialement en 2007 pour permettre l'organisation d'un recensement de la population, qui serait suivi d'une mise à jour des listes électorales; de réviser la composition de la Commission électorale nationale indépendante; de revoir la composition de l'organe législatif afin que chaque parti politique y dispose du même nombre de représentants; et de proroger le mandat de la législature en cours jusqu'à la création d'une assemblée nationale élue. Comme convenu par les parties, le Président Déby a créé par décret



le 31 août 2007, un Comité de suivi et d'appui de l'accord, qui a tenu plusieurs réunions de travail. L'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation de la francophonie et l'Organisation des Nations Unies participent au Comité en tant qu'observateurs.

3. Le 25 octobre 2007, le Gouvernement tchadien et les principaux groupes armés d'opposition du Tchad oriental (Union des forces pour le développement et la démocratie – UFDD, Rassemblement des forces pour le changement – RFC, Concorde nationale tchadienne – CNT et Union des forces pour la démocratie et le développement fondamental – UFDDF) ont signé à Sirte un accord de paix en présence du Chef de l'État libyen, le colonel Mouammar Khadafi, et du Président soudanais Omar al-Bashir. Les parties ont convenu de respecter la Constitution, de mettre fin aux combats, d'accorder l'amnistie aux rebelles, de permettre aux groupes rebelles de participer à la gestion des affaires publiques et d'intégrer les forces rebelles dans l'Armée nationale tchadienne. Elles ont également convenu d'organiser à Tripoli une nouvelle rencontre avec la participation de tous les partis politiques et des organisations concernées de la société civile. À ce jour, les dispositions de l'accord de Sirte n'ont toujours pas été appliquées et on a assisté à une reprise des combats entre certains groupes rebelles (UFDD, RFC et FUC) et l'Armée nationale tchadienne dans l'est du pays.

B. Sécurité

4. La situation sécuritaire dans l'est reste instable : les rebelles continuent de se déplacer, le banditisme perdure et la sécurité sur les routes continuent de se dégrader. Le 12 octobre, des affrontements à Guéréda entre groupes Tama et Zaghawa ont fait plusieurs victimes, déplacé des civils et contraint les organisations humanitaires à suspendre leurs activités. Plusieurs cas d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que d'arrestations et de détentions de militaires et de gendarmes ont été signalés. À la suite de ces affrontements, le Président Déby a signé, le 16 octobre 2007, un décret imposant pendant 12 jours l'état d'urgence dans les régions d'Ouaddai et de Wadi Fira, ainsi que dans la région de Borkou-Ennedi-Tibesti. Cet état d'urgence est toujours en vigueur.

5. Le 25 novembre, les gendarmes tchadiens recrutés par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) afin de participer à la protection du camp de réfugiés de Koukou Angarana (situé à environ 200 kilomètres d'Abéché) ont été attaqués par des rebelles de l'UFDD et du RFC. Cette attaque a fait un mort parmi les agents humanitaires recrutés localement et deux blessés parmi les agents recrutés sur le plan international. Le 26 novembre 2007, une contre-attaque de l'Armée nationale tchadienne a fait plusieurs morts et blessés.

6. Le 30 novembre 2007, l'UFDD a déclaré qu'elle était en guerre contre l'Armée française et toute autre force étrangère se trouvant sur le territoire national. Le 3 décembre 2007, le Président français, Nicolas Sarkozy, a déclaré que l'EUFOR se déploierait au Tchad, en dépit de ces menaces.

7. À la suite de la reprise des affrontements entre l'Armée nationale tchadienne et le FUC le 1^{er} décembre 2007, le Président Déby a limogé le Ministre de la défense et ancien chef des FUC, Mahamat Nour, qui s'est réfugié à l'ambassade de Libye à N'Djamena. Les récents combats dans l'est du Tchad entre l'Armée nationale et les mouvements rebelles auraient fait des centaines de victimes des deux côtés, chaque

partie se déclarant victorieuse sur le terrain. Pendant ce temps, le Gouvernement et les groupes rebelles se sont mutuellement rejetés la responsabilité du non-respect de l'accord de Sirte. L'ampleur des déplacements de population provoqués par ces combats n'a toujours pas été déterminée.

8. En dépit des accords du 8 février 2006 et du 3 mai 2007 au sujet de la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, le 26 novembre le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan de soutenir les groupes rebelles opérant dans l'est du Tchad.

9. Pour ce qui est de la République centrafricaine, l'insécurité qui persiste toujours au Darfour et ses conséquences au niveau sous-régional restent profondément préoccupantes. Entre juillet et septembre 2007, environ 80 combattants Tora bora (rebelles du Darfour) qui seraient venus du Darfour ont été désarmés à Sam Ouandja située dans la préfecture de Haute Kotto en République centrafricaine. Les combats intervenus récemment à Um Dukhun, dans le Darfour-Ouest, ont provoqué la fuite de 86 Soudanais qui se sont réfugiés à Birao, dans la préfecture de Vakaga, dont 67 militants du Mouvement justice et égalité qui ont été par la suite désarmés par les forces armées centrafricaines.

10. Dans l'intervalle, et comme je l'ai déclaré au Conseil le 5 décembre (S/2007/697), le Gouvernement centrafricain et les partis d'opposition se sont mis d'accord, le 30 novembre, sur le texte d'un décret présidentiel concernant la création d'un comité préparatoire du dialogue. En outre, le Gouvernement et l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), qui est le dernier groupe rebelle, ont engagé des discussions en vue de la signature d'un nouvel accord de paix.

C. Situation humanitaire et droits de l'homme

11. On compte actuellement 240 000 réfugiés du Darfour et 180 000 déplacés dans l'est du Tchad : de nombreuses violations du caractère humanitaire et civil des camps de réfugiés ont été signalées, y compris la présence d'armes et de rebelles dans les camps et aux alentours.

12. À la suite de la tentative de l'organisation non gouvernementale française l'Arche de Zoë, d'emmener 103 enfants du Tchad le 25 octobre 2007, le Gouvernement tchadien a imposé des restrictions de voyage aux agents humanitaires, empêchant ainsi la fourniture d'une assistance aux populations vulnérables. L'ONU fait tout ce qu'elle peut pour que la crédibilité et l'efficacité de l'action humanitaire dans l'est du Tchad ne soient pas mises à mal par cet incident. Le 8 novembre, j'ai condamné dans une déclaration l'opération de l'Arche de Zoë et insisté sur l'urgente nécessité pour tous ceux concernés – individus, organisations et institutions – de respecter pleinement les instruments juridiques internationaux.

13. La dégradation de la sécurité dans l'est du Tchad a limité les possibilités d'accès des organismes humanitaires à certains camps de réfugiés et sites de personnes déplacées, et créé un sentiment d'insécurité des populations tchadiennes concernées. Les camps de réfugiés de Farchana, Guéréda, Iriba et Goz Beida, qui accueillent au total environ 212 000 réfugiés du Darfour, commencent à souffrir des conséquences de la volatilité de la situation. En dépit de ces problèmes, l'ONU et ses partenaires opérationnels continuent de fournir une assistance aux réfugiés et

aux déplacés. De plus, les mesures sont en cours d'élaboration afin de pouvoir garantir la permanence de l'assistance au cas où la situation se détériorerait davantage.

14. La présence à Abéché du Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire permettra d'améliorer la coordination des services aux personnes déplacées. Avec les autorités locales, l'Association des chefs traditionnels tchadiens et des organisations non gouvernementales, le Haut-Commissariat aux réfugiés a récemment engagé un dialogue intercommunautaire en vue de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de retour et de réintégration à terme des déplacés.

15. En ce qui concerne la République centrafricaine, on compte 300 000 personnes déplacées dans l'ensemble de la région, dont 80 000 réfugiés au Cameroun, au Soudan dans la région du Darfour et au Tchad et 197 000 déplacés, essentiellement dans le nord-ouest de la République centrafricaine. Au nord-est du pays en revanche, un grand nombre d'habitants qui avaient fui en raison des combats entre l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et les Forces armées de la République centrafricaines, sont retournés à Birao et reconstruisent leurs maisons.

III. Création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

16. À la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1778 (2007), l'ONU a engagé les préparatifs en vue de permettre à la MINURCAT de s'acquitter efficacement de son mandat, y compris pour ce qui est de la création d'une Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH).

17. Au 10 décembre, 68 policiers, agents de liaison militaire, spécialistes des questions politiques et personnel d'appui recrutés sur le plan international se trouvaient sur place. Une trentaine de policiers des Nations Unies, qui se trouvaient à N'Djamena, ont engagé le processus de sélection et de nomination du personnel de la PTPH.

18. La Mission travaille avec le Gouvernement tchadien à la création de la PTPH. Si elle a obtenu l'accord du Gouvernement au sujet d'un certain nombre de questions techniques, d'autres questions de fond, notamment la nature des relations entre la PTPH et la MINURCAT, doivent toujours faire l'objet de discussions.

19. Le Président Déby a désigné son Conseiller spécial pour les questions diplomatiques en tant que Représentant spécial auprès de la MINURCAT et de l'EUFOR Tchad/RCA, et créé la Coordination nationale d'appui à la Force internationale afin de faciliter et de coordonner le déploiement de la MINURCAT et de l'EUFOR dont elle sera l'interlocuteur unique.

20. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, s'est rendu au Tchad les 16 et 17 novembre. À cette occasion, il a notamment rencontré le Premier Ministre, Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, qui lui a confirmé que le Président Déby lui avait demandé de veiller que le Gouvernement apporte tout son soutien au déploiement de la MINURCAT.

21. Conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil, qui m'a prié de mobiliser les États Membres et les donateurs institutionnels à l'appui de la création de la PTPH, un Fonds d'affectation spéciale pour la MINURCAT a été créé, en particulier pour financer le coût de la création de la PTPH. D'après les estimations, les ressources nécessaires pour assurer la formation et le déploiement des membres de la PTPH au cours de la première année d'opération s'élèvent à environ 23 millions de dollars. Je suis particulièrement heureux de constater que les Gouvernements japonais, norvégien et belge ainsi que la Commission européenne ont déjà confirmé leur engagement pour des montants de 2,2 millions de dollars, 1 million de dollars, 250 000 euros et 10 millions d'euros, respectivement. Je les en remercie et invite d'autres gouvernements et donateurs à envisager de contribuer au Fonds, en insistant sur le fait que si des ressources ne sont pas immédiatement disponibles, la formation des personnels de la PTPH ne pourra commencer comme prévu.

22. La MINURCAT et le HCR ont préparé, en consultation avec le Gouvernement tchadien, un cadre général pour le transfert progressif des fonctions de maintien de la loi et de l'ordre dans les camps de réfugiés des gendarmes tchadiens, appuyés par le HCR, à la PTPH. Ce transfert prendra fin en avril 2008, en attendant le déploiement de l'EUFOR Tchad/RCA.

23. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 1778 (2007) du Conseil, l'ONU a communiqué au Gouvernement tchadien un projet d'accord sur le statut de la Mission. Les discussions sont en cours et j'espère que cet accord sera rapidement conclu.

24. En ce qui concerne la police de la MINURCAT, au moment de la rédaction du présent rapport sur l'effectif autorisé de 300 policiers, 70 avaient été sélectionnés et 32 étaient arrivés à N'Djamena. Le nombre total de candidats présentés par les pays fournissant des policiers est toujours insuffisant. Les États Membres ont été invités à soumettre de nouvelles candidatures.

25. Une mission intégrée d'évaluation formée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et éventuellement de la Commission européenne, doit se rendre au Tchad au début 2008 afin d'évaluer les besoins en matière judiciaire et pénitentiaire pour l'est du pays. L'équipe identifiera les domaines pour lesquels une assistance à l'instauration de l'état de droit est nécessaire afin d'appuyer la police de la MINURCAT et la PTPH; précisera le rôle et les attributions des unités consultatives de la MINURCAT pour les questions judiciaires et pénitentiaires; identifiera les domaines de collaboration et de programmation commune en vue de renforcer les institutions judiciaires et pénitentiaires dans l'est du Tchad et évaluera l'intérêt de la mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutions dans le domaine de l'état de droit dans l'est du Tchad. Cette mission, qui devait initialement se rendre dans le pays début décembre, a été reportée à la demande du Gouvernement tchadien en raison des combats qui persistent dans la région.

26. Vingt-cinq officiers de liaison militaire, sur les 50 autorisés, seront déployés en janvier 2008. Le chef des officiers de liaison (un colonel) et son adjoint (un lieutenant-colonel) sont déjà sur place dans la zone de la mission. Un officier de liaison de haut grade (lieutenant-colonel) sera détaché au quartier général opérationnel de l'EUFOR en France d'ici à la fin décembre. Les 23 autres officiers

de liaison, à savoir 4 lieutenants-colonels, 17 capitaines ou commandants et 2 sous-officiers, seront postés auprès de l'EUFOR Tchad/RCA au Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine afin de faciliter la coordination et la liaison.

27. En ce qui concerne le nord-est de la République centrafricaine, la MINURCAT établira une petite présence à Bangui, dans les mêmes locaux que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), qui sera chargée de maintenir le contact avec les autorités et d'évaluer plus en détail les besoins des autorités et des groupes rendus vulnérables par l'extension de la violence depuis le Darfour.

28. Au 15 octobre, la MINURCAT avait installé son quartier général au centre de N'Djamena et une installation logistique à proximité. Le matériel indispensable a été prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement de la Base logistique de Brindisi (Italie) et acheminé par avion. Le reste de l'équipement sera amené par bateaux et proviendra de diverses sources, notamment les stocks stratégiques pour déploiement ainsi que les réserves et les surplus provenant de la réduction et de la liquidation d'autres missions.

29. Au cours de la période considérée, une équipe de planificateurs s'est rendue à Bruxelles et à Paris afin de préciser les besoins de l'ONU et d'établir d'étroites relations de travail entre l'EUFOR Tchad/RCA et la MINURCAT. L'ONU a demandé à l'Union européenne de fournir un appui logistique à la MINURCAT dans plusieurs domaines (services médicaux, nourriture, essence, et huile et lubrifiants). L'Union européenne a accepté de fournir un appui en fonction de ses moyens et de ses capacités, et les discussions à ce sujet sont bien engagées. Le Département de l'appui aux missions a détaché auprès du quartier général opérationnel de l'EUFOR à Paris un logisticien chargé de s'assurer que les besoins de la MINURCAT en matière d'appui sont effectivement pris en compte dans les plans de l'EUFOR. Pour ce qui est de l'assistance que l'EUFOR ne peut fournir, des lettres d'attribution ont été adressées directement aux pays qui fournissent des contingents à l'EUFOR.

IV. Création de l'EUFOR Tchad/RCA

30. En vertu du paragraphe 6 de la résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a autorisé l'Union européenne à participer à la protection des civils en danger, en particulier des réfugiés et des personnes déplacées; à faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire et le libre mouvement du personnel humanitaire ainsi qu'à contribuer à la protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de mouvement de son propre personnel ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

31. Le 15 octobre, l'Union européenne a approuvé une action commune pour le déploiement d'une opération militaire de transition dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA) dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. Le commandement opérationnel a été confié au général Patrick Nash (Irlande) basé à Paris, et le commandement de la Force de l'EUFOR Tchad/RCA au Tchad et en République centrafricaine a été confié au général Jean-Philippe Ganascia (France).

32. Les planificateurs de l'ONU et de l'Union européenne ont étroitement coopéré afin que le déploiement de l'EUFOR Tchad/RCA réponde aux besoins de la

population à risque ainsi que du personnel des Nations Unies dans la région. À cet égard, des planificateurs de l'ONU ont été détachés au siège opérationnel de l'EUFOR à Paris afin de travailler avec leurs homologues de l'EUFOR Tchad/RCA.

33. La constitution de l'EUFOR Tchad/RCA a pris un retard imprévu qui aura à terme des conséquences sur le plan de déploiement dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Au cas où ces retards persisteraient ou se traduiraient par un réexamen des moyens de la mission, cela aurait des conséquences sur le déploiement de la MINURCAT. Je lance un appel aux États membres de l'Union européenne afin qu'ils fournissent à l'EUFOR les moyens dont elle a besoin.

34. L'Union européenne et l'ONU ont procédé à un échange de lettres qui servira de base aux futurs accords techniques ou mémorandums d'accord. Ces documents préciseront les relations entre l'Union européenne et l'ONU au quartier général dans la zone d'opérations ainsi que les relations entre le commandant de la Force de l'EUFOR et mon Représentant spécial.

V. Incidences financières

35. Le projet de budget pour la création et le fonctionnement de la MINURCAT pour l'exercice financier 2007/08 s'élève à 197,4 millions de dollars, et l'Assemblée générale en est actuellement saisie pour examen et approbation.

36. En attendant l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution concernant le financement de la Mission et la réception des contributions mises en recouvrement, le déploiement de la Mission est financé au moyen d'une autorisation d'engagement d'un montant de 45,8 millions de dollars accordée par le Comité administratif au titre de la Mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINUTAC) pour la période 2007/08.

37. Au 31 août 2007, le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 479,9 millions de dollars.

VI. Observations et recommandations

38. La sécurité dans l'est du Tchad est toujours instable et imprévisible. La reprise des violences a exposé la population civile de la région à de nouveaux dangers et générera encore davantage l'action particulièrement nécessaire des organisations humanitaires en faveur de la population à risque.

39. Alors que les préparatifs en vue du déploiement de la MINURCAT et de l'EUFOR Tchad/RCA se poursuivent, il est indispensable que les parties prenantes tchadiennes adoptent les mesures politiques nécessaires pour régler leurs différends par le dialogue. Je lance un appel à toutes les parties afin qu'elles mettent immédiatement fin aux hostilités et réaffirment leur engagement en faveur du processus politique qu'elles ont accepté. Je lance également un appel à la communauté internationale afin qu'elle se tienne prête à aider davantage, selon les besoins, les partenaires à mettre en œuvre ces accords.

40. En ce qui concerne la République centrafricaine, je constate avec satisfaction les efforts du Gouvernement pour mettre en place les structures nécessaires à un dialogue sans exclusive. Je lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle contribue à ces efforts et apporte les moyens techniques et financiers qui pourraient se révéler nécessaires.

41. Le déploiement complémentaire et parallèle de la MINUCART et de l'EUFOR Tchad/RCA dans le cadre d'un seul et même mandat du Conseil de sécurité constitue une première du point de vue des opérations de maintien de la paix. Je suis particulièrement heureux de faire savoir que la collaboration entre l'ONU et l'Union européenne s'agissant de la planification des deux missions a donné toute satisfaction et je ne doute pas qu'elle se poursuivra dans d'aussi bonnes conditions une fois les deux opérations déployées sur le terrain.

42. J'espère que l'Union européenne sera rapidement en mesure de mettre à disposition l'ensemble des capacités dont a besoin l'EUFOR Tchad/RCA. Dans le cas contraire, cela aurait un impact direct sur la capacité de la MINURCAT à s'acquitter de son mandat. Si les dispositifs de sécurité sur le terrain ne sont pas crédibles, la MINURCAT ne pourra se déployer dans l'est du Tchad. Je lance donc un appel à tous les États Membres concernés afin qu'ils donnent à l'EUFOR Tchad/RCA les moyens de se déployer avec la vigueur et la crédibilité nécessaires.

43. Le déploiement de la MINURCAT et de l'EUFOR Tchad/RCA à lui seul ne permettra pas de résoudre la crise qui frappe la sous-région. Le déploiement parallèle de l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour (MINUAD) de même que la progression des négociations de paix concernant le Darfour contribueront à améliorer la sécurité dans la région. C'est pourquoi la MINURCAT et la MINUAD chercheront à mener des actions complémentaires et à assurer un échange régulier d'informations et à établir entre elles d'étroites relations de travail à tous les niveaux.

44. J'ai donné pour instructions à la MINURCAT de continuer à consulter le Gouvernement tchadien au sujet des modalités de constitution de la PTPH et de veiller à ce que ses préoccupations soient prises en compte. Toutefois, l'ONU restera tenue par ses principes et directives permanentes, ainsi que par les dispositions de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité.

45. Enfin, je voudrais féliciter l'ensemble des personnels de la MINURCAT et du BONUCA, ainsi que l'Équipe de pays des Nations Unies et les personnels humanitaires pour le travail important qu'ils continuent d'effectuer au Tchad et en République centrafricaine en vue d'instaurer la paix et de permettre à ces pays de se développer.